

MJC Roguet

2022- 2023

MJC Roguet / saison 2022-2023

Les réductions sur les tarifs de cotisation des ateliers

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Pour chaque atelier sur nos supports de communication, **seul est indiqué le plein tarif**. Si vous êtes éligible à une réduction, vous pouvez la calculer en appliquant le barème indiqué ci-dessous :

| <i>Vous êtes ...</i> | <i>Vous avez droit à ...</i> | <i>Conditions & justificatifs</i> |
|--|---|--|
| Agé(e) de 18 à 25 ans et étudiant(e) | 30% de réduction | <ul style="list-style-type: none">• A l'exception des cours individuels de musique et ateliers jeunes subventionnés• Sur présentation d'une carte Etudiant |
| Agé(e) de 18 à 25 ans et non imposable | 30% de réduction | <ul style="list-style-type: none">• A l'exception des cours individuels de musique et ateliers jeunes subventionnés• Sur présentation d'un justificatif de non-imposition |
| Parent d'un jeune mineur | Réduction selon votre Quotient Familial : 20% si QF<900, 30% si QF<650, 40% si QF<400 | <ul style="list-style-type: none">• Sur la cotisation de l'activité de votre enfant• A l'exception des cours individuels de musique et ateliers jeunes subventionnés• Sur présentation d'un justificatif CAF |
| Bénéficiaire d'un minima social (hors prime d'activité) | 50% de réduction | <ul style="list-style-type: none">• A l'exception des cours individuels de musique• Sur présentation d'un justificatif de votre situation |

Attention, aucune de ces réductions n'est cumulable ! Pour chaque inscription est appliqué un taux unique, celui le plus favorable à l'adhérent(e).

Plus d'infos sur la nouvelle définition de la prime d'activité :

<https://www.mes-allocs.fr/guides/prime-d-activite/prime-d-activite-2022/rsa-activite/>